

Ham-Nord, le 16 février 2022

COMMUNIQUÉ

Consignes pour les séances du conseil municipal

La municipalité désire informer ces citoyens(es) que conformément aux directives émises par la Santé publique, les séances du conseil municipal pourront à nouveau se tenir devant public.

Effectivement, suite aux discussions qui ont eues lieu avec les autorités de la Santé publique, le ministère confirme qu'à compter du lundi 21 février, pourront se tenir avec public, **sans passeport vaccinal**, à 50 % de la capacité de la salle (maximum 250 personnes), les séances du conseil municipal.

Rappelons que les séances se tiendront désormais au sous-sol du bureau municipal situé au 285, 1^{re} Avenue et que l'accès se fera par la porte arrière du bâtiment. Les citoyens(es) qui souhaitent assister aux séances se devront de respecter les consignes sanitaires en vigueur, c'est-à-dire que le port du couvre-visage sera obligatoire lors de tous déplacements à l'intérieur de l'édifice, avec lavage des mains à l'arrivée. De plus, la disposition des chaises dédiées au public et aux élus sera aménagée afin de s'assurer du respect de la distanciation physique.

La prochaine séance du conseil se tiendra le mardi 8 mars 2022 à 20h au 285, 1^{re} Avenue.

Bienvenue à tous et toutes!

Mathieu Couture, Directeur général